



Délibération n°2026-88

Date de la convocation : 16 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de conseillers votants :	42
- dont « pour » :	42
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Désignation des membres du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme du Pays d'Orthe et Arrigans

Le lundi 22 juin 2026 à 18 h45

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Ossages, cantine scolaire, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Marie-Claude DELMOULY, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Damien DELAVOIE, Virginie SAVINE, Bernard DUPONT, Maryline OLIVIER, Jean-Michel MAYSONNAVE, Fabienne LABASTIE, Céline BACQUE, Dominique BARANGON, Véronique GOMES, François PETRAU, David ROUX, Damien DARBAT, Didier MOUSTIE, Sandra LIGNAU, Pierre MICHAUT, Roland DUCAMP, Ghislaine BETIN, Patxi GRENADE, Martine TOUYA, Jérôme CORRET, Sylvie NAZAIRE, Dominique DUBUISSEZ, Philippe DUROSOY, Rachel KYRIASIS, Éric COURROUY, Maryse CRABOS, Audrey PEYRES, Roger LARRODÉ, Audrey LESBATS, Françoise LABORDE, Jean-René LABORDE, Marc DELAS.

Excusés : Cécile GOUET ROUL, Alexandre BOUCHON,

Suppléant : Christophe BARADELLO

Procurations : Rachel DURQUETY à Damien DELAVOIE, Fabrice ABADIA à Jérôme CORRET, Magali POILLION à Dominique DUBUISSEZ,

Absent : Philippe ERRAGNE, Guy BAUBION BROYE,

Secrétaire de séance : Françoise LABORDE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R2221-5 relatif aux modalités de désignation des membres du conseil d'exploitation,

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU les Statuts de l'Office de Tourisme

CONSIDERANT que les Statuts prévoient que le conseil d'exploitation est composé de :

- 24 titulaires et 24 suppléants, élus communautaires ou municipaux, soit 1 titulaire et 1 suppléant par commune du territoire.
- 10 titulaires et 10 suppléants, représentants socio-professionnels du territoire, issus de l'activité touristique

CONSIDERANT que, conformément à l'article R2221-5 du CGCT, le conseil communautaire est invité, sur proposition du Président, à désigner les membres du conseil d'exploitation.



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** les membres du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme comme suit :

COMMUNES	TITULAIRE	SUPPLEANT
BÉLUS	Eve GRINGOIRE	Emmanuelle NOUTARY
CAGNOTTE	Sylviane LESCOUTTE	Sandrine HÉQUET
CAUNEILLE	Denis CARRAU	Mélanie PACLIN
ESTIBEAUX	Marine BORDENAVE	Isabelle MARIE
GAAS	Joël BERNAJUSANG	Magali MERCENNE
HABAS	Damien DELAVOIE	Caroline LUBRANO DI SBARAGLIONE
HASTINGUES	Christophe BARADELLO	Julie TAMENNE
LABATUT	Géraldine PASCAOU	Maryline OLIVIER
MIMBASTE	Marie SCINTU	Nathalie COMET
MISSON	Marie-Hélène SAGET	Nicole SAGUEZ
MOUSCARDES	Claudine LAVIELLE	Christiane DIZABEAU
OEYREGAVE	Yolanda DARRIEUSSECQ	Nathalie CASTAGNET
ORIST	Christel HAAG PICHAI	Pierre MENESSON
ORTHEVIELLE	Bruno PASCOUAU	Sandra LIGNAU
OSSAGES	Julie FIALIP	Audrey NOIRIAT
PEY	Laurène BODEC	Rémi LABESCAU
PEYREHORADE	Joaquim DA SILVA	Marie BENQUET
POUILLON	Maryse CRABOS	Mélanie PETIT
PORT-DE-LANNE	Séverine GATELIER	Jérôme PERRI
SAINT-CRICQ-DU-GAVE	Guy BAUBION BROYE	Laurence THEYS
SAINT ETIENNE D'ORTHE	Fabien MENTAVERRI	Jean-Jacques FAUTHOUX
SAINT-LON-LES-MINES	Audrey LESBATS	Annie BOULAIN
SORDE L'ABBAYE	Fabienne THUILLIER	Jean-Paul LABEYRIE
TILH	Éric BRANA	Lydie POLYCARPE

o Concernant les représentants socio-professionnels du territoire, issus de l'activité touristique :

NOM	Prénom	T/S	Activité	Nom structure	COMMUNE
MALFATTI	STEPHANE	Titulaire	PRODUCTEUR/ARTISANAT	Kiwis Délices	SORDE L'ABBAYE
NOUTARY	EMMANUELLE	Suppléant	PRODUCTEUR/ARTISANAT	MAGIE VERTE	BELUS
BATTY	LOUIS FRANÇOIS	Titulaire	PRODUCTEUR/ARTISANAT	L'artisan Horloger	MIMBASTE
DELAS	ADELINE	Suppléant	PRODUCTEUR/ARTISANAT	Le champ des bufflonnes	TILH
COUVELAERE	ARNAULD	Titulaire	LOISIRS	2x Aventures	SORDE L'ABBAYE
BRETTE	MÉLANIE	Suppléant	LOISIRS	L'étrier d'Orthe	ORTHEVIELLE
ESTOUP	FRANCOIS	Titulaire	AUTRES HBG	PRL	ORIST
BLANC MIELE	SABRINA	Suppléant	HEBERGEMENT LOCATIF	L'écrin des gaves	HASTINGUES
FAUTHOUX	CHLOE	Titulaire	HEBERGEMENT LOCATIF	Cabanes de Brocas	BELUS
ROQUE	CLAUDINE	Suppléant	HEBERGEMENT LOCATIF	Villa Lortin	POUILLON
LEGRAND	VALERIE	Titulaire	RESTAURANT	Ferme Beleslou	CAGNOTTE
CASCINO	JULIEN	Suppléant	RESTAURANT	La Guinguette du Lac	PEYREHORADE
HARO GABAY	DELPHINE	Titulaire	SITE VISITE	Abbaye d'Arthous	HASTINGUES
LABAT	AUDREY	Suppléant	SITE VISITE	Moulin de Bénese	CAGNOTTE
MENTZER	SOLENE	Titulaire	ASSOCIATION	Graines de partages	MIMBASTE
BARENS	JEAN-CLAUDE	Suppléant	ASSOCIATION	L'atelier du mot	BELUS
DUCARRE	XAVIER	Titulaire	ASSOCIATION	La parade des 5 Sens	HASTINGUES
TILLEAU	NICOLAS	Suppléant	COMMERCE	Gourmandises de Nicolas	PEYREHORADE
GATIGNOL	HERVÉ	Titulaire	SERVICES	L'adresse du pêcheur	PEYREHORADE
CONGÉ	THOMAS	Suppléant	COMMERCE	Cave Le Vin au Vert	PEYREHORADE





- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance,
Françoise LABORDE

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE